





## REGLEMENT DE LA PISCINE

Voici quelques règles à respecter  
afin que votre moment de détente dans notre piscine se passe au mieux :

	
Le propriétaire réserve l'usage de la piscine aux locataires de 10h à 12h et de 14h à 19h	
Je suis responsable de ma sécurité et de celles des personnes qui m'accompagnent	Je ne laisse pas les enfants mineurs de moins de 16 ans sans surveillance
J'apporte mes serviettes de bain	Je ne cours pas au bord de la piscine
Je peux utiliser les transats et fauteuils mis à ma disposition	J'enlève mes bijoux avant de me baigner (sinon, ils risquent de s'oxyder)
Je peux utiliser les bouées, frites et ballons mis à ma disposition	Je ne mange pas et ne bois pas au bord de la piscine (le salon de jardin est à disposition pour cela)
Je prends soin des jeux et matériels mis à ma disposition et je les sors de la piscine à mon départ	Je ne fume pas dans tout l'espace, même si je suis en extérieur
Je peux apporter mes propres jeux de bain et je les rapporte au gîte après utilisation	Je ne mets pas de musique au bord de la piscine
Je manipule le dôme, si besoin, avec précaution pour l'ouverture et la fermeture	

La baignade n'est pas surveillée.

Les normes françaises de sécurité sont respectées (NF P90-309).

Les propriétaires de la piscine se dégagent de toute responsabilité s'il devait arriver un accident suite à une mauvaise utilisation de la piscine ou à un manquement au respect du présent règlement, ou encore à un manque de surveillance.